

**Séance publique du 16 décembre 2002**

**Délibération n° 2002-0921**

commission principale : finances et institutions

objet : **Construction de l'école de service social du Sud-Est - Contrat de plan Etat-Région - Enseignement supérieur et recherche - Convention financière**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La convention de site de Lyon du 7 juillet 2001 et son avenant n° 1 relatifs à la mise en œuvre du programme enseignement supérieur et recherche du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, approuvés par le conseil de Communauté les 22 janvier 2002 et 4 février 2002, ont fixé les engagements financiers respectifs des signataires pour l'opération de construction de l'école de service social du Sud-Est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement.

L'opération, située rue de la Claire à Lyon 9°, consiste en la réalisation d'un bâtiment comprenant deux ailes "est" et ouest, de rez-de-chaussée + 5 niveaux avec un niveau de sous-sol complet - 1 en parc de stationnement, d'une surface de 5 056 mètres carrés hors œuvre nette et d'un coût total de 5,229 M€ TTC.

Le financement de l'opération est prévu selon la répartition suivante :

Participations	M€ TTC	MF TTC
Etat	2,089	13,70
Région	0,915	6,00
Département	0,538	3,53
Communauté urbaine	0,233	1,53
ville de Lyon	0,386	2,53
établissement ESSS	1,828	7,00
total	5,229	34,30

Les conditions de versement de la participation financière de la Communauté urbaine, soit 0,233 M€, font l'objet d'une convention financière entre la Communauté urbaine et l'école qui est soumise à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 18 décembre 2000, 22 janvier 2001 et 4 février 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer la convention financière avec l'école de service social du Sud-Est.

**2° - La dépense** correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 280.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,